Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.

Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 18 décembre 2023

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien du bureau d'information touristique 2024
   - 4.2 Chambre de commerce Brandon – Nomination d'un représentant au CA 2024
   - 4.3 Nomination du maire suppléant (en rotation)
   - 4.4 Signataires des effets bancaires
   - 4.5 Calendrier des séances de conseil pour 2024
   - 4.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
   - 4.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
   - 4.8 Avis de motion – Projet de règlement 401-2024 (taxation 2024)
   - 4.9 Dépôt – Projet de règlement 401-2024
5. **FINANCE**
   - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
   - 6.1 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence
   - 6.2 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
   - 7.1 Autorisation de paiement de l'achat d'un camion (véhicule utilitaire léger)
   - 7.2 Adoption – Règlement 350-3-2023 (modif. limite de vitesse)
   - 7.3 Déneigement du chemin des Œillets et modalité de paiement
   - 7.4 Déneigement du chemin des Campagnols et modalité de paiement
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
   - 8.1 Dépôt – Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
   - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (précision à l'entente)
   - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (adoption du budget prévisionnel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (novembre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 11.1 Paiement décompte #11 et ODC#2 final (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
    - 11.2 Projet Vélo Route Brandon
    - 11.3 Paiement facture # 3 finale (Projet Restauration Presbytère)
    - 11.4 Nomination des représentants officiels de la bibliothèque
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.

- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.

- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.